

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 2 novembre 2023

L'an 2023 et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 26 octobre 2023.

Date de la convocation : 26 octobre 2023

Date d'affichage : 26 octobre 2023

**Délibération N° 02-11-2023 / N°180**

Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian, Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-François Varoqui, Joël Tourse, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 7

Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Alexandre Hulot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Alain Debureaux, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Philippe Carton suppléé par Fabien Duranel, René Pruvost suppléé par Jean-Paul Frenoy, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Michel Petit, Christian Boucly, Geneviève Meurice, Benoit François, Frédéric Plaquet, Eric Caron, Chantal Dufresne.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Eric Poulain ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet,.

**Secrétaire de séance : Patrick Dekeyser**

## **Titre de la délibération : Approbation du rapport annuel 2022 de la SPL**

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois, aux côtés de la ville d'Arras, de la Communauté Urbaine d'Arras, des Communautés de Communes du Sud-Artois, d'Osartis-Marquion, de la Ville de Saint-Laurent-Blangy et de la Communauté de Communes du Ternois.

Arras Pays d'Artois Tourisme a connu en 2022 une belle reprise d'activité à la suite de la crise sanitaire de la COVID 19 avec une obligation de fermeture au public de ses équipements sur une période de cinq mois. Le 1<sup>er</sup> semestre 2022 a été marqué par l'absence de britanniques sur notre territoire mais le 2<sup>ème</sup> semestre a observé une activité proche de celle de 2019.

2022 a marqué la première année d'exploitation de la nouvelle scénographie mise en place à la Carrière Wellington. Les visites ont connu un beau succès et ont répondu aux attentes espérées. Du point de vue technique il n'y a pas eu de soucis.

La destination Collines et Plaines d'Artois, en partenariat avec Lens-Liévin Tourisme a été créée en 2022. Cette destination a pour objectif de valoriser le tourisme de mémoire et l'itinérance.

En novembre 2022, la SPL a édité le livre « Voyage en terre de bière » qui valorise la filière brassicole en Pays d'Artois ainsi que la riche histoire qui lie Arras à la bière.

17 villages sont désormais labélisés *Village Patrimoine*®, dont 4 sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à savoir Hermaville, Savy-Berlette, Pas-en-Artois et Habarcq.

Le taux d'occupation de l'aire de camping-car *Arras Vallée de la Scarpe* est de 82% en 2022.

Deux nouveaux actionnaires ont intégré la SPL au 1<sup>er</sup> juillet 2022, à savoir la ville de Saint-Laurent-Blangy et la Communauté de Communes du Ternois.

24 000 vues ont été comptabilisées sur les Timescopes implantées à la Citadelle, Place des Héros à Neuville Saint-Vaast. Un nouveau Timescope a été posé à proximité de l'écluse Freddy Decima.

Les relations entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et la SPL en 2022 ont été encadrées par une convention portant versement d'une compensation pour obligations de service public pour la gestion de l'office de tourisme, l'attractivité et le développement touristique du territoire, et par une lettre de commande portant sur la commercialisation de prestations de services touristiques.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux SPL, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Ainsi, il revient à chaque collectivité actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants, à ce que les activités de la SPL soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés, afin de garder la maîtrise de leur outil.

L'assemblée délibérante, après discussion, se prononce par un vote sur le rapport écrit par les représentants de la collectivité.

Les représentants de Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ont approuvé les rapports sur la gestion de la société, sur sa situation financière et sur les comptes années au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui leur ont été présentés par l'expert-

comptable et par le commissaire aux comptes de la SPL. Un rapport synthétisant le travail des administrateurs en 2022 est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.5211-1 ;

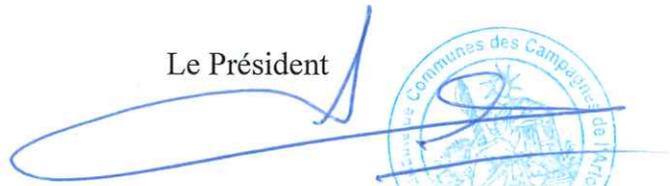
Vu l'article 37 des statuts de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois ;

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 octobre 2023, le Conseil Communautaire décide à la majorité (2 abstentions) :

- d'approuver le rapport annuel des administrateurs sur l'exercice 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est précisé que le représentant au Conseil d'Administration, à savoir Marie BERNARD et le représentant à l'Assemblée Générale, Michel SEROUX ne participent pas au vote.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/11/2023 et publication ou notification du 09/11/2023

